

Protéger le droit d'asile avec la Charte des droits fondamentaux

Atelier thématique 2: Luxembourg, jeudi 14 novembre 2024, 08h45 – 12h45

Organisée par l'IEAP Luxembourg - Centre européen de la magistrature et des professions juridiques

Lieu: l'IEAP Luxembourg - Centre européen de la magistrature et des professions juridiques
8 Rue Nicolas Adames, 1114 Luxembourg: [Google Maps](#)

Grant Agreement 101142920 — CHARTER UP — CERV-2023-CHAR-LITI — Upgrading fundamental rights know-how for Luxembourg

Programme

Le public cible de Charter Up : les professionnels des droits humains au Luxembourg

Le projet vise à **outiller et à accompagner les praticiens pour mobiliser la Charte des droits fondamentaux dans toutes les affaires où elle peut être pertinente**. Les avocats et les personnels des ONG et des institutions de défense des droits humains sont conviés à nos formations, complémentaires des autres éléments du projet (notamment le Charter Checkpoint, permanence juridique assurée par Passerell, ainsi qu'une newsletter et une base de données de jurisprudence sur la Charte).

Les ateliers thématiques Charter Up

Les ateliers complètent deux séminaires plus généraux sur les principes et les outils de mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux (ces deux séminaires ont déjà été dispensés en 2024 et ils seront à nouveau proposés en 2025).

Chaque atelier porte sur l'une des quatre **thématiques prioritaires du projet** : **égalité et non discrimination, asile, droits de l'enfant et protection des données**.

Un atelier peut être suivi même si les séminaires n'ont pas (ou pas encore) été suivis, en revanche pour les inscriptions aux ateliers la priorité sera donnée aux personnes qui ont suivi les séminaires.

L'atelier sur le droit d'asile commencera par une brève présentation cadre juridique de l'asile en droit de l'Union, en mettant l'accent sur les principaux changements annoncés avec le Nouveau Pacte sur la Migration et l'Asile. Puis nous explorerons deux « **angles d'attaque** » pour mobiliser la Charte dans les affaires d'asile au Luxembourg.

Méthodologie

Chaque atelier dure une demi-journée et rassemble un petit groupe (20 personnes maximum) autour de **cas pratiques inspirés d'affaires réelles**.



Les ateliers seront animés par deux formateurs. Les présentations ménageront du temps pour des discussions de cas concrets et pour des échanges entre participants.

EIPA Luxembourg – European Centre for Judges and Lawyers

Dr. Catherine Warin, Experte en droit de l'Union et droits humains, c.warin@eipa.eu

Dr. Claudio Matera, Directeur, c.matera@eipa.eu

Blanka Opletalova, Project Management Officer, b.opletalova@eipa.eu



14 novembre 2024

- 08.45** **Accueil des participants**
Claudio Matera et Catherine Warin
- 09.00** **Mot de bienvenue et introduction**
- 09.15** **Le droit d'asile en droit de l'Union : principes et développements récents**
Bref historique du droit d'asile en droit de l'Union, pertinence et impact de la Charte dans le domaine, derniers développements législatifs (Nouveau Pacte sur la Migration et l'Asile) et implications pour le Luxembourg.
- 10.15** Pause
- 10.30** **Angle d'attaque 1 : mobiliser la Charte dans les affaires de « mouvements secondaires »**
Le système européen commun d'asile vise notamment à limiter les « mouvements secondaires » entre Etats membres, en particulier par les règles du règlement Dublin et les hypothèses d'irrecevabilité des demandes. La CJUE a cependant rendu de nombreux arrêts rappelant que l'interprétation et la mise en œuvre de ces règles sont soumises à la Charte des droits fondamentaux. Nous discuterons des exemples réels d'application de cette jurisprudence par les juridictions luxembourgeoises et envisagerons les problèmes susceptibles d'émerger avec la mise en œuvre du Nouveau Pacte.
- 11.30** Pause
- 11.45** **Angle d'attaque 2 : mobiliser la Charte pour protéger le droit aux conditions matérielles d'accueil**
Le Luxembourg, comme de nombreux autres pays européens, connaît une « crise de l'accueil » des demandeurs d'asile. Nous rappellerons les liens entre droits fondamentaux, droit d'asile et droit aux conditions matérielles d'accueil et nous évoquerons la jurisprudence de la CJUE et les développements luxembourgeois récents en la matière. Là aussi, nous consacrerons une partie de la discussion aux évolutions à venir avec le Nouveau Pacte : plus grande sensibilité à certains profils vulnérables d'une part, mais plus fortes restrictions à l'encontre de certaines catégories de demandeurs d'asile d'autre part.
- 12.45** **Conclusions**
- 13.00** **Fin du séminaire**

